



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)  
14 – 18 octobre 2017



Assemblée  
Point 2

A/137/2-P.17  
15 octobre 2017

## Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

### Demande d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire présentée par la délégation du Myanmar

En date du 14 octobre 2017, le Secrétaire général a reçu du Vice-Président de la Chambre des représentants de la République de l'Union du Myanmar une demande d'inscription, accompagnée des documents à l'appui, à l'ordre du jour de la 137<sup>ème</sup> Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"Situation humanitaire dans l'Etat Rakhine".

Les délégués à la 137<sup>ème</sup> Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (Annexe I), ainsi qu'un Mémoire explicatif (Annexe II) et un projet de résolution à l'appui de cette demande (Annexe III).

La 137<sup>ème</sup> Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de la délégation du Myanmar le dimanche 15 octobre 2017.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat de l'UIP communique à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent.

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur une situation majeure et récente, de portée internationale, qui nécessite une action urgente de la part de la communauté internationale et sur laquelle il paraît opportun que l'UIP prenne position et mobilise une réaction parlementaire. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée.
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet.
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

**COMMUNICATION ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE VICE-PRESIDENT  
DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DE LA REPUBLIQUE DE L'UNION DU MYANMAR**

Saint-Pétersbourg, le 14 octobre 2017

Monsieur le Secrétaire général,

S'agissant des points d'urgence qui seront discutés à la 137<sup>ème</sup> Assemblée de Saint-Pétersbourg, la délégation du Myanmar souhaite proposer un point d'urgence intitulé :

"Situation humanitaire dans l'Etat Rakhine".

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous remercie de bien vouloir diffuser cette proposition à tous les Parlements membres de l'UIP pour qu'ils en prennent connaissance. Vous trouverez ci-joint le mémoire explicatif et le projet de résolution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

(signé)

T. Khun MYAT  
Vice-Président de la Chambre des représentants  
de la République de l'Union du Myanmar

## SITUATION HUMANITAIRE DANS L'ETAT RAKHINE

### *Mémoire présenté par la délégation du Myanmar*

Depuis son arrivée au pouvoir, le Gouvernement a fait de la situation dans l'Etat Rakhine l'une de ses grandes priorités. Nous ne sommes que trop conscients des difficultés que rencontre cet Etat et de la nécessité de trouver d'urgence des solutions durables et pertinentes.

A cette fin, le Gouvernement a, de son plein gré, établi une Commission consultative sur l'Etat Rakhine dirigée par l'ancien Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, qui s'est efforcée de trouver une voie constructive pour aller de l'avant. La Commission a rendu son premier rapport le 24 août 2017. Le Gouvernement va maintenant apporter toute son attention au rapport dans le but d'en exécuter toutes les recommandations dans leur intégralité, et ce dans les plus brefs délais possibles, en fonction de la situation sur place.

Dans son rapport, la Commission reconnaît que la situation dans l'Etat Rakhine est particulièrement complexe et délicate et qu'il n'existe pas de solution rapide facilement applicable. Depuis des décennies, la peur et la méfiance se sont installées entre les communautés musulmane et rakhine, exacerbées par un sous-développement chronique (l'Etat Rakhine est l'un des Etats les plus pauvres du Myanmar). Cette situation a encore été envenimée par la récente escalade de violence déclenchée dans la région par les nouvelles attaques coordonnées lancées contre 30 postes de police aux frontières le 25 août 2017.

Dans le but de trouver des solutions viables à long terme pour l'Etat Rakhine, quelques semaines à peine après sa prise de fonctions, la Conseillère d'Etat a constitué le Comité central pour l'instauration de la paix, de la stabilité et du développement dans l'Etat de Rakhine, chargé d'assurer la coordination entre les ministres du Gouvernement et les partenaires internationaux.

Il reste certes beaucoup à faire mais des progrès ont été réalisés et un certain nombre des recommandations du rapport intermédiaire de la Commission consultative ont déjà été mises en œuvre.

#### **Principaux progrès accomplis :**

- Avant les nouvelles violences du 25 août 2017, l'aide humanitaire avait atteint 95 pour cent des zones concernées. Des mesures efficaces sont actuellement mises en œuvre par le Gouvernement pour apporter une aide humanitaire à toutes les personnes touchées par des attaques terroristes depuis le 25 août 2017.
- Le Gouvernement a apporté 1,96 million de dollars E.U. en aide humanitaire aux deux communautés, sous forme d'argent, de nourriture, de vêtements, d'ustensiles ménagers, de tentes, de radios, de véhicules à moteur et de panneaux solaires.
- L'accès aux soins de santé a été amélioré par la mise en place de nouveaux centres de santé mobiles. Nous avons apporté des améliorations aux établissements scolaires et des programmes de formation professionnelle et technique ont commencé.
- Des centaines d'emplois ont été créés à l'intention de la population locale par la mise en place de partenariats public-privé. De plus, une étude de viabilité est en cours en vue de la création d'une nouvelle zone économique spéciale qui devrait favoriser de nouvelles créations d'emplois et d'entreprises dans la région.
- En matière de nouvelles infrastructures, l'électrification a été poursuivie, de nouvelles routes et de nouveaux ponts ont été construits, y compris une nouvelle voie rapide reliant des zones reculées qui n'étaient précédemment accessibles que par bateau.
- Nous œuvrons à la promotion de l'harmonie religieuse et des relations entre communautés en encourageant les groupes interconfessionnels. Nous prévoyons d'introduire de nouveaux programmes d'enseignement mettant l'accent sur la morale, le civisme et l'éducation à la paix.

- Nous avons mis sur pied une stratégie et un calendrier pour faire avancer le processus de vérification nationale ainsi qu'une stratégie visant à fermer les camps de personnes déplacées dans l'Etat Rakhine. Trois de ces camps ont été fermés et de nouvelles habitations ont été construites à proximité.
- Une nouvelle station de radio FM a été créée : elle émet en rakhine, en bengali et en myanmarais, diffuse en particulier des informations sur les services de santé et le processus de vérification nationale et s'adresse à toutes les communautés de l'Etat Rakhine. La coopération des communautés est essentielle à la réalisation du processus de vérification nationale.
- En coopération avec l'Union européenne et les organes de l'ONU, nous organisons à l'intention des forces de police et de sécurité des formations et des stages de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme, de la protection de l'enfant et de la violence sexiste.

### **Difficultés**

Malgré les progrès accomplis, il ne faut pas sous-estimer les difficultés qui subsistent. Ces derniers mois, les violences et les troubles ont connu une augmentation inquiétante dans l'Etat Rakhine, imputable à des attaques provocatrices.

Il existe des preuves préoccupantes – vérifiées par des sources indépendantes – d'interférences extérieures visant à aggraver une situation déjà difficile au profit de considérations politiques.

Plus récemment, les attaques lancées en août 2017 contre les forces de sécurité par des extrémistes ont entraîné la mort de policiers et de membres du personnel de sécurité ainsi que celle de civils innocents appartenant à différents groupes ethniques. Ces attaques coordonnées ont été revendiquées par un groupe appelé Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan (ARSA).

Ces attaques brutales ont coïncidé avec la publication du rapport de la Commission consultative sur l'Etat Rakhine. Il est clair qu'elles avaient pour but de saper les efforts de ceux qui cherchent à rétablir la paix et l'harmonie dans la région.

Ces attaques brutales visaient aussi à attirer l'attention du monde sur cette question dans le cadre de l'ONU. De nouveaux combats ont entraîné des déplacements de population et des souffrances dans les deux communautés, et attisé les craintes et les défiances déjà profondes. Par ailleurs, des rapports déséquilibrés ont jeté de l'huile sur le feu.

Il s'agit en effet de problèmes anciens et complexes qui ne pourront être résolus du jour au lendemain – mais le Gouvernement reste résolument déterminé à trouver des solutions pertinentes et durables.

Nous ne devons pas permettre que nos efforts soient perturbés. Nous sommes, aujourd'hui plus que jamais, décidés à résoudre – et non à envenimer – les problèmes que connaît l'Etat Rakhine. Par la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative, nous nous efforçons à obtenir un changement des mentalités et à construire la confiance entre ces communautés, de sorte que la tolérance, le respect et finalement la paix puissent prévaloir.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la situation dans l'Etat Rakhine ne peut être considérée isolément.

De nombreux défis se dressent encore sur le chemin de notre fragile et jeune démocratie – celui qui consiste à construire une paix durable après des décennies de luttes et de conflits n'est pas le moindre. Nous avons déjà beaucoup progressé mais certaines difficultés ne peuvent être résolues du jour au lendemain.

Nous demandons simplement que la communauté internationale continue à nous apporter son soutien et nous donne le temps et l'espace dont nous avons besoin dans nos efforts de construction d'un Myanmar pacifique, prospère, démocratique et uni.

## SITUATION HUMANITAIRE DANS L'ETAT RAKHINE

### *Projet de résolution présenté par la délégation du MYANMAR*

La 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *gravement préoccupée* par les attaques coordonnées contre 30 postes de police dans les districts de Maungdaw, Buthidaung et Yathedaung dans l'Etat Rakhine, perpétrées le 25 août 2017 par le groupe ARSA,
- 2) *estimant* que le terrorisme constitue l'une des plus graves menaces pour la paix et la sécurité internationales et qu'il devrait être rejeté sous toutes ses formes et manifestations,
- 3) *reconnaissant* que les victimes des attaques terroristes perpétrées dans l'Etat Rakhine n'étaient pas seulement des musulmans, mais aussi des bouddhistes, des hindous et des personnes appartenant à des ethnies d'autres confessions religieuses,
- 4) *condamnant* l'assassinat de 45 hommes et femmes hindous innocents, la disparition forcée de 92 hommes et femmes hindous et l'enlèvement de 8 femmes au Bangladesh par le groupe ARSA,
- 5) *prenant note avec satisfaction* des déclarations publiées par les groupes "All Myanmar Islamic Religious Organizations" et "Interfaith Dialogue Group of Myanmar" qui condamnent les actes terroristes commis par le groupe ARSA,
- 6) *se félicitant également* des déclarations faites par la conseillère d'Etat Daw Aung San Suu Kyi le 19 septembre et le 12 octobre 2017, qui, s'adressant au peuple, a prôné la réconciliation nationale et la paix,
- 7) *rappelant également* les trois principaux enjeux évoqués par la conseillère d'Etat, à savoir le rapatriement, la réinstallation et la réintégration, l'aide au développement de la région et la création d'un comité pour l'assistance humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'Etat Rakhine,
- 8) *reconnaissant* que la principale responsabilité du Gouvernement du Myanmar est de veiller à ce qu'une assistance humanitaire puisse être fournie à toutes les personnes ayant été déplacées à l'intérieur et au-delà de l'Etat Rakhine,
- 9) *se félicitant* de l'établissement, le 12 septembre 2017, du "Comité pour la mise en œuvre des recommandations sur l'Etat Rakhine" en vue de mettre à exécution le rapport de la Commission d'enquête de Maungdaw ainsi que les recommandations énoncées dans le rapport final de la Commission consultative sur l'Etat Rakhine,
- 10) *saluant* la visite au Bangladesh du Ministre du Bureau de la conseillère d'Etat de l'Union, sur invitation du Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2017, afin d'examiner ensemble la question des habitants de l'Etat Rakhine ayant récemment traversé la frontière pour rejoindre le Bangladesh,
  1. *demande* à toutes les parties prenantes de fournir une assistance humanitaire à toutes les personnes ayant été touchées par les attaques terroristes,
  2. *exhorte* les organismes d'aide humanitaire et de développement de l'ONU à apporter leur assistance à la population de l'Etat Rakhine, sans discrimination aucune,
  3. *demande* au Secrétaire général de l'UIP de porter la présente résolution à la connaissance des Parlements membres de l'UIP, du Secrétaire général de l'ONU et des organisations internationales et régionales concernées.